Image not found or type unknown

Valeur bien reçu en donation puis donné

Par **jop13**, le **01/09/2020** à **19:30**

Bonjour,

Ma mère m'a fait donation d'un terrain non constructible qu'elle avait elle-même reçu en donation de mes grands-parents.

Si ce terrain passe constructible quelle serait la valeur retenue dans la succession de mes grands parents, c'est à dire la valeur retenue pour la part de ma mère?

Est-ce la valeur de la donation qu'elle m'a faite (comme si le terrain avait été vendu) car il ne fait plus parti de son patrimoine ou est-ce la valeur du terrain constructible lors de la succession de mes grands-parents?

Merci par avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés